

BP : 148 Tombouctou
N° Compte Bancaire: 26 001212248-64
Agence BDM.sa Tombouctou
Tel : 00 223 79 21 78 45
E-mail : tassanafalte@yahoo.fr
Site web : www.adjmor.org

Informations dans le cadre de la contribution relative à l'étude sur le droit à la santé et les peuples autochtones, notamment axée sur les enfants et les jeunes

L'accès à la santé est un droit fondamental de l'homme au même titre que l'accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'alimentation.....Si un de ces droits n'est pas respecté l'impact de satisfaction des autres sera moindre pour garantir le bien être de l'homme.

Toute la problématique de santé des peuples autochtones réside en partie dans le fait que leur système de médecine traditionnelle ainsi que le mode de vie ont été perturbés par la modernité qui n'apporte pas de solutions aux divers besoins ressentis et exprimés par les populations.

Les peuples autochtones et les communautés locales disposent depuis la nuit des temps d'un système de santé organisé selon les traditions et les coutumes avec des détenteurs (trices) du savoir-faire. Il s'agit d'un système traditionnel qui a fait ses preuves et qui continue d'être le recours des populations grâce à la prise en charge de divers cas de maladie même psychiques.

Avec l'influence de la médecine moderne, le savoir-faire traditionnel a été désorganisé sans résoudre le problème d'accès à la santé pour les peuples autochtones. On peut citer entre autres facteurs qui expliquent, les difficultés d'accès à la santé pour les peuples autochtones :

- La politique de santé publique des Etats, inadaptée au mode de vie des populations autochtones
- Les frais de consultation, le prix des médicaments et certains actes médicaux associés à l'éloignement de ces centres de santé par rapport aux lieux de résidence des populations.
- La faible couverture en infrastructure de santé.
- L'absence de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur le territoire où vivent les populations autochtones afin de réduire la pauvreté et la faim qui les affectent
- La politique d'affectation de personnel de santé ne respectant pas les us et les coutumes des peuples autochtones provoquant un désintérêt à fréquenter les centres de santé
- La disparition des plantes médicinales dans certaines régions du monde suite aux sécheresses, affectant ainsi les pouvoirs des détenteurs (trices) autochtones à poursuivre la pratique de système traditionnel de santé autochtone.
- Les actes de la médecine traditionnelle ne sont plus préserver ni transmis de génération à génération
- La concurrence déloyale de la médecine moderne à travers la prolifération des produits pharmaceutiques et la consommation anarchique.
- L'absence de politique d'émancipation et d'éveil des peuples autochtones pour préserver les actes de la médecine traditionnelle afin de garantir la transmission et contribuer à l'accès à la santé de façon durable
- L'analphabétisme des populations autochtones
- Les autochtones sont peu impliqués dans l'organisation de système de santé moderne qui réponde à leur aspiration
- L'absence de campagnes d'informations et de sensibilisation sur les thématiques de santé publique et des sujets sensibles : les épidémies, les maladies infectieuses et sexuellement transmissibles, la malnutrition, la santé maternelle, l'hygiène corporelle.